



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées :

que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 1^{er} mai 2017 à l'adoption du règlement numéro 227-2017 intitulé : *Règlement aux fins de procéder à des travaux de réhabilitation de différents tronçons de la conduite sanitaire gravitaire implantée en bordure du fleuve Saint-Laurent et de décréter, à ces fins, un emprunt de 557 055 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 juillet 2017.

Toute personne désirant obtenir une copie dudit règlement ou en prendre connaissance peut le faire pendant les heures normales d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 9^e jour du mois d'août deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière